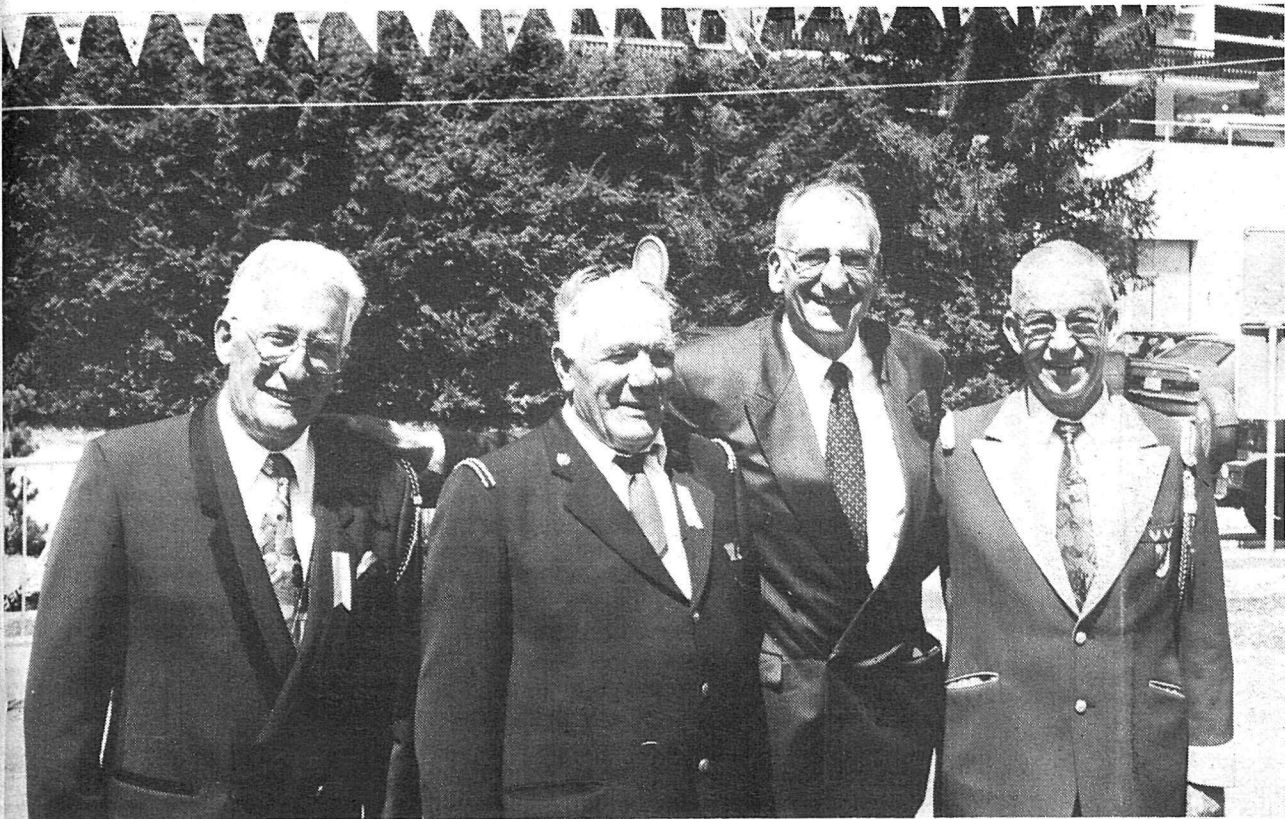


Festival

Du soleil et un conseiller fédéral



Ils se souviendront du Festival, ces trois vétérans de 55 ans de musique. De gauche à droite: MM. Gaspard Darbellay, de Liddes; Charles Buchard, de Leytron, et Roger Fleury, de Saxon qui posent pour la photo souvenir avec M. Pascal Couchepin, conseiller fédéral.

Le Festival des fanfares radicales s'est déroulé cette année à Haute-Nendaz.

Il a été marqué par un soleil éblouissant et la présence de M. Pascal Couchepin, conseiller fédéral.

Trois jours durant la communauté nendarde a fêté autour de la Concordia, la société organisatrice.

M. Albert Fournier, président du CO était radieux au soir du 14 mai.

Musique, cortèges, chars, l'organisation a été parfaite.

Les amoureux de la musique ont pu apprécier les concerts en salle, alors que les amateurs de beaux défilés ont pu applaudir l'Union de Vétroz qui a gagné le concours du défilé.

Au chapitre politique, il y avait abondance. MM. Christophe Claivaz, président de la JRV parlait chez lui,

M. Claude Oreiller faisait là son ultime discours comme président du PRD. M. Charles-Albert Antille commentait l'actualité fédérale, M. Serge Sierro dressait un bilan à dix mois du renouvellement du Conseil d'Etat alors que Claude Nançoz, président de la FFRDC, avait la partie facile de féliciter les vétérans.

Mais la vedette alla incontestablement vers M. Pascal Couchepin, conseiller fédéral qui aborda deux volets dans son discours: l'économie de la Suisse et la situation politique valaisanne et en particulier du PRDV.

Nous aurons l'occasion de revenir sur toutes ces fortes paroles. (Ry)

Voir p. 2

EN FLECHE, EN CHUTE

Groupe radical: nouvelle présidente



Le Groupe radical au Grand Conseil a désigné, en remplacement de Mme Fabienne Bernard, démissionnaire, Mme Nicole Varone, députée de Sion.

La nouvelle présidente, qui a pris ses fonctions lors de la dernière session du Grand Conseil, s'est montrée d'emblée une cheffe qui sait se faire respecter.

Elle a fait ses premières armes lors de la réception du président du Grand Conseil, M. Rebord, où son discours a été très remarqué.

Nicole Varone a une grande expérience du Parlement à travers la Commission des finances, réforme 2000 notamment. Bon travail à la nouvelle présidente radicale.



Caesar Jaeger au perchoir



M. Caesar Jaeger, député FDPO de Brig, a été élu, avec un excellent score de 103 voix, deuxième vice-président du Grand Conseil.

Le tribun radical du Haut-Valais, parfait bilingue, est l'un des hommes politiques haut-valaisans le plus connu dans le Bas-Valais.

Il sera, dans deux ans, le premier président du Grand Conseil radical du Haut-Valais.



Christophe Darbellay haut fonctionnaire



Christophe Darbellay, que le Valais a découvert lors de la dernière campagne pour les élections fédérales, a été désigné vice-directeur de l'Office fédéral de l'Agriculture. Cet ingénieur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich

devient ainsi un des conducteurs de la politique agricole suisse. Le fait que l'économie publique soit dirigée par M. Pascal Couchepin n'est certainement pas étranger à cette nomination. Nos félicitations au nouvel élu.

VOTATIONS

Bilatérales: votez

Ce week-end auront lieu les votations sur les bilatérales. Ce qu'on pensait être une votation tranquille de ces accords techniques, est devenu malgré tout un débat national avec, en toile de fond, la peur que ces accords ne débouchent, à moyen terme, sur une autre politique étrangère. Le Conseil fédéral s'est voulu rassurant et l'ensemble des milieux économiques, syndicats compris, soutiennent activement un «oui» à ces accords indispensables à la pérennité de la Suisse. p. 4

FINANCES PUBLIQUES

Un léger mieux

On s'est inquiété durant toute la décennie précédente de la dégradation des finances publiques et surtout de l'endettement colossale de la Confédération, des cantons et des communes. La reprise économique, mais aussi la volonté politique d'améliorer les comptes publics, ont permis ces dernières années d'améliorer la situation. Ainsi, le déficit se réduit chaque année dans les comptes ordinaires et surtout, signe réjouissant, l'endettement semble se stabiliser. p. 5

CRIMINALITÉ ECONOMIQUE

Aux parlements de réagir

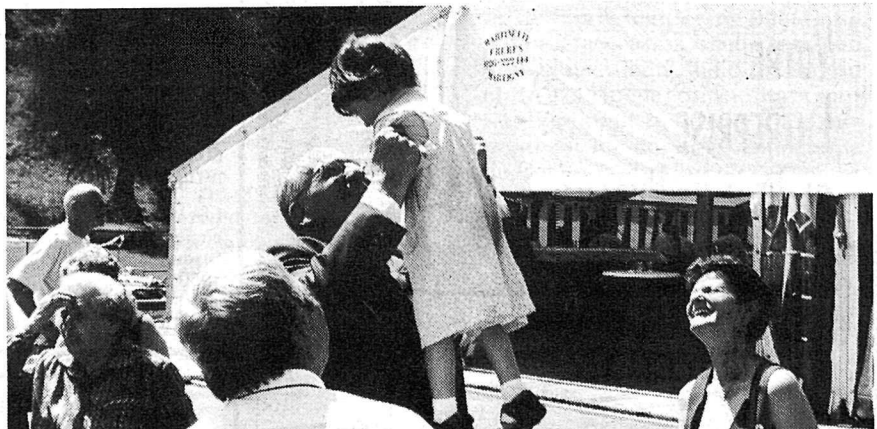
La mondialisation a provoqué un autre effet inattendu, celui de la globalisation de la criminalité économique. Les possibilités d'échanges, une plus grande perméabilité des frontières, la facilité des flux financiers ont amené de l'argent vers les endroits les plus hermétiques de la planète. La Suisse n'a pas échappé à ce phénomène. Les parlements, du moins en Europe occidentale, ont décidé de réagir p. 6

BAGNES

850 ans

La plus grande commune de Suisse va, durant toute l'année 2000, fêter la première trace de son existence découverte dans un parchemin de 1150. Il est évident que la communauté Bagnarde existait bien avant — on a découvert des signes du néolithique — mais l'existence juridique elle-même ne date que de cette période du Haut-Moyen Age. Concerts, productions par les sociétés locales, expositions, rien ne manquera pour ce retour vers le passé. p. 8

Festival: un souvenir jeunesse



M. Pascal Couchepin, conseiller fédéral, était à Nendaz à l'occasion du 108^e Festival des Fanfares radicales-démocratiques du Centre. A cette occasion, il s'est mêlé avec entrain à la foule, touchant mains et saluant le très nombreux public accouru pour la circonstance. Spontanément comme à son habitude, M. Couchepin a pris une jeune fille dans ses bras et la soulevée allègrement. Un souvenir qui restera dans la mémoire de cette petite fille qui pourra dire plus tard: «Les conseillers fédéraux, ça me connaît!»

ARLEQUIN

Festival de Nendaz



La Concordia défile fièrement.



Fête des mères, quoi de plus facile que de réunir toute la famille sur le podium quand on est commissaire.



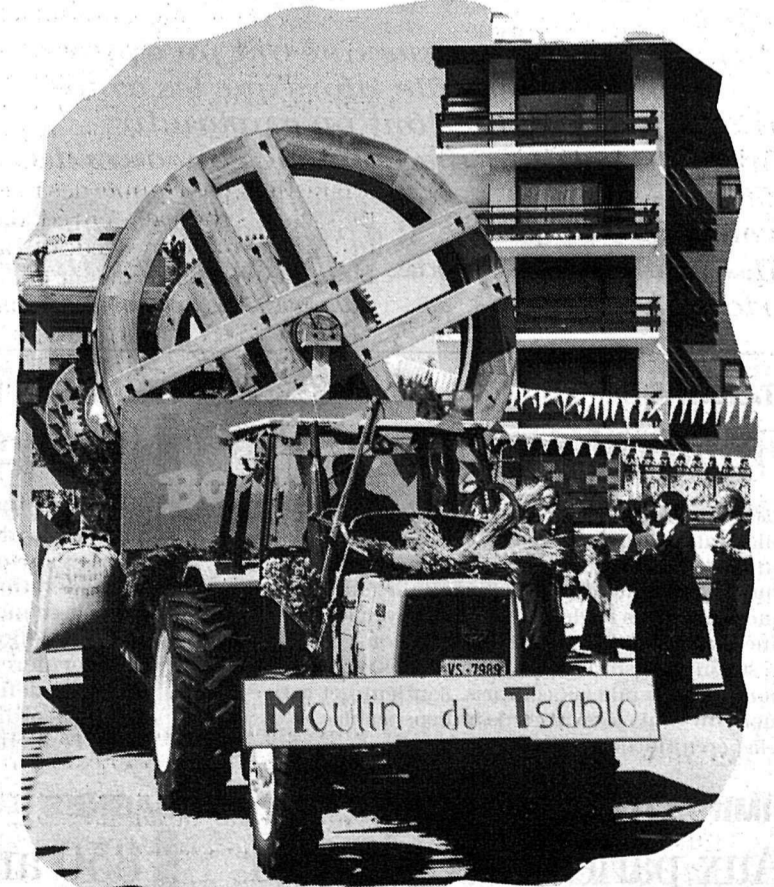
Un char fleuri et plein de jeunesse.



Les invités d'un même pas ou presque...



La remise de la bannière, moment fort.



Un splendide char rappelant le moulin du Tsable.

RADIO - TV - HIFI - VIDÉO CAMÉRA - AUTO-RADIO
SONORISATION
Pierre-Antoine Boulnoix

Maîtrise fédérale



Route Cantonale 217
1963 VÉTROZ
Tél. 027 / 346 45 77
Fax 027 / 346 56 77

036-374083

COMMUNE DE SION
Mise au concours

La Municipalité de Sion met au concours à l'Ecole supérieure de commerce des postes de

professeurs auxiliaires à temps partiel

Branches: français, allemand, anglais, sciences, physique, chimie, mathématiques, informatique, traitement de texte, sciences des religions; éducation physique (maîtrise de l'allemand).

Formation et traitement: selon dispositions légales en vigueur. Expérience de l'enseignement souhaitée.

Entrée en fonctions: début de l'année scolaire 2000/2001.

Renseignements: La direction de l'Ecole supérieure de commerce de la ville de Sion (Tél. 027/324 13 41) donnera, sur demande, les renseignements nécessaires.

Les offres de services manuscrites avec curriculum vitae, photo, copies de diplômes et de certificats doivent être adressées, jusqu'au 30 mai 2000, à la Direction des écoles, rue Saint-Guérin 3, 1950 Sion.

Sion, le 16 mai 2000. L'administration communale.
036-392096

VOTRE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

75 ANS 1925-2000

LOSINGER SION SA
SIÈGE SOCIAL: SION
SUCCURSALES: MASSONGEX
NIEDERGESTELN

EN VALAIS DEPUIS 1925

LOSINGER

Abonnez-vous au *Confédéré*

036-366596

Modèles réduits et jouets techniques

hobby centre



PLACE DU MIDI 48 (imm. Les Rochers)
SION - Tél. (027) 322 48 63

036-374592

GLASSEY
énergie

avec notre matériel...
le courant passe mieux

A vendre
MARTIGNY
Quartier calme et ensoleillé à deux pas du centre ville

VILLA
de 4 pièces 1/2 + sous sol sur parcelle de 800 m²
Tél. 079 / 351 07 21

EDITO

DÉBAT D'IDÉES

Un certain regard sur le passé

L'histoire moderne a ceci d'intéressant c'est qu'elle est désormais le fait de scientifiques.

Approche rigoureuse, documents à l'appui, pas d'interprétation ou d'extrapolation.

C'est froid, analytique mais cela remet l'histoire à sa juste place.

Ainsi, les festivités marquant le Bicentenaire du passage de Bonaparte au Grand-St-Bernard ne sont plus le fait de romantiques mais le souvenir d'une époque, uniquement cela.

L'occasion a été trouvée là, par divers chroniqueurs, pour rappeler le nombre terrible de morts des guerres napoléoniennes.

La commune de Bagnes fête, elle, son 850^e anniversaire.

C'est l'occasion toute trouvée pour de jeunes historiens de rappeler les horreurs de l'Inquisition dans les vallées alpines, horreurs qu'on avait cachées jusqu'ici.

Au total, plusieurs centaines de braves Valaisans ont été brûlés, des femmes en majorité, par ce système totalitaire.

Ce regard sans complaisance sur le passé, avec la rigueur scientifique de la méthode historique moderne, est une bonne chose.

Nous croyons savoir que le Département de l'éducation prépare un livre sur l'histoire valaisanne qui sera distribué dans les écoles.

Là aussi c'est une bonne chose.

Dans un monde qui perd ses repères, il est bon de savoir d'où l'on vient mais il est tout aussi indispensable de connaître la vérité historique et non pas les détails d'une histoire qui servirait une idéologie ou une certaine vision du Valais.

Faut-il rappeler que tous les systèmes totalitaires réécrivent l'histoire ou la suppriment.

C'est dire son importance en démocratie.

DAR



Lettre ouverte

De la démagogie à la réalité

A propos de la pétition pour une augmentation des salaires des apprentis des syndicats chrétiens interprofessionnels

L'Union Valaisanne des Arts et Métiers a pris acte du dépôt de la pétition des Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais concernant les salaires des apprentis. Elle rappelle que la fixation des salaires des apprentis est de la compétence des associations professionnelles, lesquelles édictent des recommandations à l'intention des patrons d'apprentissage. Ces salaires sont adaptés à intervalles plus ou moins réguliers pour tenir compte de l'évolution générale des prix et de la conjoncture. C'est ainsi que plusieurs associations n'ont pas attendu le dépôt de la pétition des syndicats pour proposer à leurs membres une adaptation qui entrera en vigueur à la prochaine rentrée. En agissant les jeunes à la sortie des écoles professionnelles pour leur faire signer une pétition qui ne tient pas compte des réalités, les syndicats chrétiens utilisent le même procédé qui a failli mettre en danger la paix du travail lors des négociations salariales de l'automne passé et qui a nécessité l'intervention, en dernière minute, des pouvoirs publics pour ramener les auteurs à la raison. Il faut en effet savoir que l'indemnité versée à l'apprenti ne constitue qu'une partie du coût de la formation professionnelle qui est à la charge du patron: celui-ci doit s'acquitter en outre des frais pour les cours d'introduction, des assurances, des frais engendrés pour la formation dans l'entreprise et les cours à l'École professionnelle. Il faut également tenir compte du fait qu'un apprenti est absent de l'entreprise en moyenne un jour et demi par semaine et que durant cette absence et les vacances (5 semaines), il touche normalement son salaire. Des études sérieuses ont montré par ailleurs que le rapport entre le coût de la formation d'un apprenti et l'apport pour l'entreprise est équilibré avec les salaires actuels recommandés par les associations. Venir avec une pétition qui

tend à une hausse de 33% par rapport aux normes actuelles est irresponsable et dangereux pour l'avenir des places d'apprentissage offertes. Face à une telle revendication, certains patrons pourraient être amenés à renoncer à former des apprentis. La question du salaire ne doit pas constituer une pierre d'achoppement lorsqu'il est question de former des apprentis, cela d'autant plus qu'en comparaison avec les professions académiques qui bénéficient pleinement de l'aide de l'Etat pour la formation à plein temps dans les écoles, les patrons d'apprentissage des arts et métiers doivent prendre à leur compte une grande partie

du coût de la formation des apprentis. Beaucoup de pays envient notre système de formation professionnelle et la Suisse peut se targuer d'avoir un taux de chômage des jeunes parmi les plus bas. Ce n'est pas en décourageant les patrons à continuer à former des apprentis que les syndicats contribueront à la prospérité commune du pays. En conclusion, on peut sérieusement se demander si, en lançant cette pétition, les Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais n'ont pas davantage songé à leur propagande qu'à l'avenir des jeunes.

P-Noël Julien, secrétaire UVAM

Adieu Robert, guide modèle

La population de la région a fait récemment une cérémonie funèbre impressionnante à Robert Coquoz, personnage polyvalent, qui a suscité l'admiration générale.

Déjà tout jeune, en compagnie des Crettex, de Camille Hugon, il était une star du ski de fond. Nous l'admirions comme la vedette locale et suivions ses courses dans divers pays. Que ce soit au militaire ou au civil, dans les cours alpins, comme sergent, ou aux championnats suisses, toujours Robert donnait le meilleur de lui-même, étant un équipier de parfaite camaraderie. Le succès couronnait souvent ses efforts. En 1945, il gagnait la Patrouille des glaciers et participait à la recherche des camarades disparus dans des conditions difficiles. Ainsi, ses collègues le présentèrent-ils comme chef de la Commission cantonale des guides et Responsable de la formation des Jeunes. Dernièrement, ils lui firent l'honneur de présider la réunion annuelle des Patrouilleurs à Verbier.

Par sa vocation, il eut aussi la joie d'escalader le Rowenzoni, en Afrique, lors d'une expédition célèbre avec le Chanoine Détry et Rodolphe Tissières, pour le compte du gouvernement belge. Partout, il était le serviteur apprécié. Mais toutes ces activités n'apportaient pas toujours le pain quotidien sur la table familiale nombreuse. Il dut gagner sa vie comme employé, durant les périodes de chômage, dans l'équipe d'entretien des routes de l'Etat du Valais.

Ces charges ne l'empêchaient pas d'être également un des fondateurs de l'École de ski locale, un

instructeur adoré, un administrateur de la télécabine, créateur du sentier des «Faces au Seex-des-Granges» qu'il aménagea seul durant deux étés.

Il est encore l'organisateur des Services de sécurité contre les avalanches de la vallée du Trient. Il participe également à la vie villageoise comme Juge de commune et Président de la Société de tir.

Avec son caractère, resté jeune et enthousiaste, il savait toujours faire rire en racontant des expériences entourées d'une délicieuse bonhomie. D'une droiture irréprochable, d'une amitié sûre, il attirait la reconnaissance de ceux qu'il fréquentait.

Ses clients, qui avaient la joie de réaliser une course avec lui, ne pouvaient plus l'oublier, si bien que son cercle de connaissances reconnaissantes s'était très largement étendu.

On répète donc couramment aujourd'hui: «C'est fini, des Robert Coquoz, on n'en créera plus! ...». Durant ces dernières années, ce représentant authentique, cet amoureux indéfectible de la montagne ne pouvait pas se priver de gravir un sommet, soit à pied, soit à ski, pour se prouver qu'il était encore valide, lorsque l'ennui le gagnait. Il rentrait alors chez lui heureux et dopé pour quelque temps.

On pourrait faire une longue liste des activités pratiquées à la perfection par Robert, guide, patrouilleur, instructeur, etc, mais avec sa modestie traditionnelle, nous dirons simplement: «Adieu, mon Cher, tu ne seras jamais oublié!». (J.C.)

Tarif médical: craintes

Les psychiatres et les radiologues valaisans risquent de ne pas survivre économiquement à l'introduction du nouveau tarif médical Tarmed, prévue pour le 1.1.2001, si la valeur du point valaisan n'est que de 72 centimes comme semble le montrer une étude pilote de double facturation réalisée en Valais.

C'est ce constat pessimiste qui a été présenté par le président, le Dr Marc-Henri Gauchat, aux membres de la Société Médicale du Valais qui étaient réunis le jeudi 4 mai pour leur Assemblée générale de printemps. Des vérifications des calculs statistiques de l'étude sont en cours et une deuxième méthode de détermination de la valeur du point par tableaux comparatifs est à l'étude. Les médecins valaisans bénéficient actuellement d'un tarif parmi les plus bas de Suisse, ce qui n'est pas sans conséquence négative sur la venue de spécialistes qualifiés dans notre canton et qui pourrait pousser de plus en plus de patients valaisans à consulter hors canton dans les années à venir, ce qui contribuerait à faire augmenter les frais médicaux par assuré mais sans que, paradoxalement, les médecins valaisans ne puissent en bénéficier.

Dr M.-H. Gauchat
Président de la SMV

Distinctions pour 10 hôpitaux

Le programme national Energie 2000 a décerné vendredi une distinction à 10 hôpitaux valaisans. Energie 2000 accorde une importance particulière aux hôpitaux dans la mesure où ils représentent environ 50% de la consommation des bâtiments publics dans de nombreux cantons. Cette consommation élevée tient évidemment à l'importante technicité qu'ils renferment: ventilation, humidification, stérilisation, appareils de pointe, etc. Pour le canton du Valais, les hôpitaux qui participent à la démarche menée par le Service de l'énergie cantonal et par le programme Energie 2000 utilisent, par exemple, une énergie électrique équivalant à 6300 villas. La facture globale, à l'échelle du canton, s'élève à près de 5 millions de francs par année, soit plus de 2500 francs par lit.

Nomination de Jean-René Fournier

Réunis jeudi et vendredi pour leurs assises à Neuchâtel, les quelque 60 participants de la Conférence suisse des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection civile ont élu, jeudi, leur nouveau président en la personne du conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier, président du Conseil d'Etat et chef du Département de la sécurité et des institutions. Le nouvel élu présidera aux destinées de la Conférence jusqu'à l'assemblée de 2004. Il succède au conseiller d'Etat Andreas Koellreuter, directeur de la Justice, de la police et des affaires militaires du canton de Bâle-Campagne. L'accession à cette fonction d'un conseiller d'Etat d'un canton alpin a été jugée comme étant particulièrement heureuse à un moment où les dossiers importants de la réorganisation de l'armée et de la défense civile vont occuper les responsables fédéraux ces prochains temps.

CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
Rédaction - Administration:
11, r. du Grand-Vergeur (1^{er} étage), 1920 Martigny
Case postale 216 - CCP 19-58-3
☎ rédaction (027) 722 65 76 - fax 722 49 18
Service de publicité: Publicitas,
Agence de Martigny, rue du Rhône 4,
☎ (027) 722 10 48 - fax (027) 722 52 78
Service Confédéré, 1920 Martigny
☎ (027) 722 56 27 - fax (027) 722 15 17
Succursale de Sion, avenue de la Gare 25,
☎ (027) 329 51 51 - fax (027) 323 57 60
Composition:
Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny
Téléfax 722 04 75
Impression:
Impress SA, Sierre

POLITIQUE

Comité valaisan

OUI aux accords bilatéraux avec l'UE

Après le refus de la Suisse d'entrer dans l'Espace économique européen (EEE) en 1992, il a fallu chercher d'autres solutions. Au terme de longues et difficiles négociations, sept accords ont pu être conclus avec l'UE. Ils ont été approuvés par l'Assemblée fédérale à la session d'automne 1999 et vont être soumis au vote populaire parce que le référendum a été demandé.

Les sept accords sectoriels nous offrent la normalisation longtemps attendue de nos relations avec l'Union européenne. Ils éliminent de sérieux obstacles au libre-échange entre la Suisse et l'UE. Chacun d'eux apporte à notre pays des avantages précis et concrets. Les accords ne peuvent être développés ou étendus à d'autres partenaires qu'avec l'assentiment des premiers signataires. Ils forment un ensemble juridique original et indépendant. En le signant, la Suisse ne s'oblige à accomplir aucune étape supplémentaire vers l'intégration européenne et demeure libre de ses choix.

Si nous saisissons la chance offerte, les accords bilatéraux contribueront à accroître notre prospérité, à l'instar du traité



De g. à dr.: Adolphe Ribordy, membre du comité; Thomas Gsponer, directeur de la Chambre valaisanne du commerce; Paul-Bernard Bayard, président de l'UVAM; Philippe Teisseire, président SIA Valais; Silvan Bumann, président de l'Association hôtelière du Valais; Chantal Balet Emery, secrétaire de l'Union des industriels valaisans; Jacques-Roland Coudray, président de la Chambre valaisanne du commerce; Claude Bertholet, président de la Chambre valaisanne d'agriculture; Michel Buro, président de l'Association valaisanne des entrepreneurs.

de libre-échange de 1972. Diverses études concluent que la croissance supplémentaire du produit national de la Suisse induite par ces accords pourrait atteindre 2% par année, soit 8 milliards de francs, ou plus de 1000 francs par habitant.

Les sept accords forment un ensemble équilibré. Ils améliorent

les conditions-cadres aussi bien de la Suisse que de l'UE. Leur mise en oeuvre va valoriser l'industrie, la science et la formation suisses. Les entreprises suisses et valaisannes mettront à profit les possibilités qui s'ouvrent et créeront des emplois. Un comité valaisan s'est constitué pour soutenir ces accords.

Bilatérales: OUI
UE: NON

Le peuple suisse sera appelé le 21 mai prochain à se prononcer sur les accords bilatéraux négociés par le CF et acceptés par les chambres fédérales. Le cadre des accords bilatéraux est bien connu. Le champ d'activité où interviennent leurs décisions est bien délimité. On le redit, il s'agit uniquement d'accords économiques: ceux qui disent ou écrivent que l'exercice des droits démocratiques vont être limités, sont ou mal renseignés ou de mauvaise foi ou avancent des arguments mensongers pour tromper le citoyen.

Un OUI massif ne préjuge en rien de l'accord du peuple pour une démarche en direction de l'adhésion. Nous sommes nombreux à accepter les accords bilatéraux, mais tout aussi nombreux à refuser l'adhésion à l'UE, telle qu'organisée aujourd'hui: centralisatrice, dictatoriale, donneuse de leçons...

Non les bilatérales ne sont pas l'antichambre ou les premiers pas vers l'adhésion. Elles sont, tout au plus, une lucarne ouverte sur l'Europe, un oeil qui permettra de voir ce qui se passe à l'intérieur.

De toute façon un moratoire de 10 ans est prévu et il sera respecté. Un référendum est toujours possible.

Ces accords ne s'inscrivent pas dans un processus

d'intégration de la Suisse, mais sont très importants pour notre économie d'exportation, notre commerce, notre flotte aérienne, nos étudiants... Une économie prospère est la base d'une sécurité sociale solide et décente pour tous.

Il y a beaucoup d'avantages d'accepter ces accords taillés sur mesure pour la Suisse d'aujourd'hui qui exportent plus du 60% de ses produits à l'UE. Au moment où nous émergeons de la crise économique et que la reprise en Europe est très forte (Allemagne-France-Italie...) nous ne devons pas manquer le train des bilatérales. L'Europe pourrait très bien fermer ses portes à nos produits et ce serait dommageable pour notre niveau de vie.

Les opposants font souffler le chaud et le froid, en brandissant le drapeau de l'adhésion à l'UE, et en taisant pudiquement toutes les mesures d'accompagnements qui sont des barrières solides à toute déviation.

Ils nous apportent quelques réponses à nos problèmes, mais ne nous rapprochent pas de l'Europe.

Je voterai donc un OUI rassuré aux bilatérales qui ne nous conduisent pas sur le chemin de l'Europe.

AMÉDÉE DUC
Crans s/Sierre

Appel

OUI aux accords bilatéraux

Le 21 mai, le peuple suisse devra se prononcer sur les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Les accords bilatéraux visent à améliorer l'accès de la Suisse au marché européen dans différents domaines.

L'UE est de loin le principal partenaire commercial de la Suisse: plus de 60% des exportations suisses prennent le chemin d'un pays de l'UE et près de 80% des importations helvétiques en proviennent. Les accords améliorent l'accès des entreprises exportatrices à leur principal marché, ce qui stimulera la croissance et favorisera l'emploi.

L'ensemble des arts et métiers

en profitera également étant donné l'interdépendance existant entre les différents secteurs et le rôle moteur exercé par l'économie d'exportation en Suisse. Quant aux craintes émises par certains milieux, jusqu'ici assez protégés, elles sont en grande partie infondées. En effet, des mesures ont été votées par le Parlement qui accompagnent ces accords et offrent des garanties suffisantes, voire tendent à renforcer les moyens actuels de prévention contre le dumping salarial et la concurrence déloyale des entreprises étrangères. Enfin, sur le plan politique, ces accords ont l'avantage de maintenir toutes les options ouvertes

pour la Suisse.

L'Union valaisanne des arts et métiers s'associe aux autres milieux économiques pour soutenir les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Elle a acquis la conviction que ces accords s'inscrivent dans l'intérêt général de notre économie cantonale et donc aussi dans celui des PME valaisannes actives sur le marché intérieur.

UVAM

Accords bilatéraux: des précisions

Faute d'arguments convainquants, les adversaires des accords tentent d'effrayer les citoyens à coup de contre-vérités auxquelles il est nécessaire de répondre.

Nous répétons clairement que ces accords serviront la prospérité de notre pays et bénéficieront de ce fait à tous: employés et employeurs, habitants des villes et des campagnes, du centre ou des régions périphériques.

Tous les milieux concernés — patronal, syndicats, partis politiques, organisations professionnelles et de consommateurs — soutiennent les accords et s'engagent en leur faveur. Les soucis et les craintes que peuvent faire naître les accords bilatéraux ont été pris en compte. Les mesures d'accompagnement dans le domaine de la libre circulation des personnes, des transports terrestres et de l'agriculture permettront de répondre efficacement à ces craintes. Le débat serein, ouvert et portant sur des informations objectives qui s'est tenu ces derniers mois le démontre. Quelques réponses aux affirmations les plus fausses:

La Suisse garde toute son indépendance.

Ces accords ne touchent en rien à la neutralité et à l'indépendance de la Suisse. (Christophe Blocher, Tribune de Genève du 13 mai 2000).

Le droit d'initiative et de référendum sont maintenus.

Si les accords ne lui conviennent pas, la Suisse pourra les dénoncer.

Pas de libre circulation pour les chômeurs.

Seuls les Européens qui ont du travail ou des moyens suffisants pourront venir en Suisse. Ce n'est donc pas la libre circulation des chômeurs.

Pas de baisse des salaires

Les mesures d'accompagnement que la Suisse appliquera sont efficaces. Tous les syndicats suisses les soutiennent.

Si les adversaires avaient raison, tous les Fribourgeois seraient déjà venus à Genève où les salaires sont plus élevés.

Libre circulation des personnes: les Suisses décideront

Après sept ans, nous pourrions voter une nouvelle fois.

Les accords bilatéraux ne sont ni l'EEE, ni l'adhésion

Ils ne concernent pas la TVA. Ils ne concernent pas l'Euro (monnaie unique).

Ils ne suppriment pas les frontières et les contrôles entre la Suisse et ses voisins.

Ils n'entraînent aucun versement de la Suisse à Bruxelles.

Ils n'impliquent pas une reprise automatique du droit européen, à la différence de l'EEE.

Un autre danger serait le vote «tactique» visant à l'adoption des accords bilatéraux de justesse en vue, pour les uns, de

pousser à l'adhésion et, pour les autres, d'éjecter l'adhésion. N'oublions pas qu'en Suisse alémanique le vote n'est pas gagné d'avance. Le résultat d'un vote «tactique» risque ainsi d'être un NON aux accords bilatéraux, donc un parait auto-goal.

La Jeunesse radicale valaisanne dit oui aux accords bilatéraux et s'engage en faveur de la libre circulation des personnes ainsi que pour la recherche.

L'Union syndicale valaisanne recommande le OUI aux accords bilatéraux.

Libre opinion

Les Bi-latérales 2000!

Bi-métal, bi-moteur, bi-sexuel, bi-passe, bi-A.O.C (fusion de deux bipèdes producteurs) etc., etc.

Le mur virtuel, les fonds en déshérence, exemple: Fonds AVS: ceux éventuels laissés en ma faveur par mes ancêtres ou l'or de la BNS.

Dans le langage commun, enfin une nouvelle expression à faire «Bayer» la majorité politique de haut niveau «les Bilatérales»?

L'EEE, «l'espace éhonté européen» nous donne un aperçu de la «salade russe» qu'on nous ingurgite suite à la suppression d'un grand nombre de «Postes de douanes» avec les conséquences désastreuses créées par les «mafieux» de tous bords au détriment des gens honnêtes et, du «service d'ordre» en place, dont les politiques régionales en sont fières mais créent l'impuissance d'intervention!

Les «Bi-latérales» = «libre passage». Le Suisse se trouvant sur la voie publique sans un sous sans papier = «vagabond» = «Panier à salade». Les autres globe-trotters, farnientes, trafiquants, suspects, etc., etc. puisque l'autre = intouchable, libre cours!

Avec 85% d'étrangers actuellement dans nos prisons: à quand, le 125% par rapport au places disponibles, à 450 francs par jour?

Quand nos responsables politiques arrêteront-ils de «Berliner» le peuple Suisse à la faveur de Bruxelles?

Avant de quitter ce monde, j'aurais connu «l'Europe de l'utopie» et la Suisse livrée aux «marchands du temple»!

Richard Autotransport
Sierre

Accords bilatéraux

Brigitte Diserens
Hôtelière
Morjins



«Les accords bilatéraux avec l'UE représentent une véritable bouffée d'oxygène pour notre économie.»

Le 21 mai
Oui
Comité «Oui aux accords bilatéraux Suisse-Europe»
www.accordsbilateraux.ch
Resp. Jaument

la Page

ECONOMIQUE

NOUVELLE REVUE (VD) - CONFÉDÉRÉ (VS) - LE GENEVOIS (GE)

ANALYSE

L'exemple de Kuoni: plantation CO²-neutre pour l'assemblée générale 2000

L'assemblée générale 2000 de Kuoni a été organisée de manière à être CO² neutre pour la première fois. Des arbres seront plantés dans la Suisse et ailleurs pour compenser la consommation de CO² des participants pour leurs trajets aller et retour, ainsi que l'énergie utilisée pour la manifestation elle-même (électricité, chauffage, eau).

Pour l'assemblée générale de Kuoni Voyages Holding SA, on a tenu compte de la consommation d'énergie de la manifestation proprement dite, ainsi que de l'énergie utilisée pour les trajets aller et retour des participants. La consommation totale d'énergie se répartit de la manière suivante: un tiers pour le transport, un tiers pour le bâtiment (électricité pour la lumière, climatisation, ventilation, eau chaude, etc.), un tiers pour l'énergie «grise» utilisée pour l'infrastructure et les biens de consommation.

Afin de compenser ces émissions de CO², un arbre sera planté pour chaque participant à l'assemblée générale 2000. Pour l'exécution de ce projet Kuoni a choisi comme partenaire la fondation suisse PanEco qui dispose d'un grand savoir-faire en la matière.

MONDIALISATION

Des clauses sociales et environnementales

Les effets positifs des investissements directs de l'évolution économique et l'emploi n'échappent à aucun gouvernement. La chasse aux investisseurs étrangers et aux capitaux, de plus en plus volatils, donne lieu à une concurrence mondiale effrénée.

Les adversaires de la mondialisation redoutent une «course à la sous-enchère» dans laquelle les normes sociales et environnementales baisseraient dans le monde, à cause des efforts déployés pour offrir des sites attractifs aux investisseurs potentiels. Ils craignent aussi un affaiblissement durable de l'Etat que cette «concurrence ruineuse» prive de ses recettes fiscales et qui lui fait perdre du pouvoir par rapport aux entreprises actives sur le plan international. Ces scénarios ne tiennent pas compte des effets incontes-

tablement positifs de la concurrence entre sites: par exemple l'effet de discipline exercé sur le fisc et l'obligation faite à l'Etat de fournir les prestations les plus efficaces possibles. Outre l'environnement fiscal, le niveau des salaires et les normes environnementales, il y a encore d'autres facteurs de sites qui jouent un rôle: la sécurité du droit, la stabilité politique et sociale, une bonne infrastructure et des travailleurs qualifiés sont tout aussi importants. Pour attirer les investissements directs, les Etats se doivent d'améliorer ces conditions-cadre.

Quant aux bénéficiaires de ces efforts, ce sont finalement les citoyens de chacun de ces pays.

Si l'on veut empêcher que les normes sociales et environnementales ne se dégradent sous l'influence de la concurrence entre sites, il importe de mettre en place une réglementation internationale, à l'enseigne de ce qui se fait dans le cadre de l'OMC par exemple. Les adversaires de la mondialisation, pour qui ces institutions sont l'incarnation du mal, devraient en être tout particulièrement conscients.

SDES

EN BREF

Contrat original pour eos

A ses contrats français et italiens, énergie ouest suisse (eos) ajoute aujourd'hui un volet allemand. L'entreprise romande vient de signer un accord avec le groupe Bayernwerk. Ce dernier s'est engagé à acheter une certaine quantité d'énergie hydraulique produite en Suisse à prix fixe.

L'originalité de cet accord réside dans la méthode d'évaluation des quantités d'électricité rachetées par Bayernwerk: ces quantités dépendront de la température mesurée dans le village valaisan d'Evolène. Plus il fera chaud, plus les Allemands prendront du courant. Cette méthode s'appuie sur le fait que les hausses de température accélèrent la fonte des neiges et des glaciers, ce qui se traduit par un accroissement des quantités d'hydroélectricité disponibles.

Bayernwerk trouve son avantage dans un prix du kWh à la fois avantageux et stable. eos se félicite de cette possibilité d'accroître ses ventes lorsque la production de courant hydraulique augmente. Le contrat entrera en vigueur le 9 juin, à une époque où une certaine productivité hydraulique coïncide avec une diminution de la consommation intérieure. Ce contrat, d'une durée de cinq semaines, offre à Bayernwerk la possibilité de se familiariser avec l'impact des conditions météorologiques sur la production d'énergie hydraulique et d'affiner les structures de fixation des prix dans un marché international libéralisé.

GRAPHIQUE

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES:

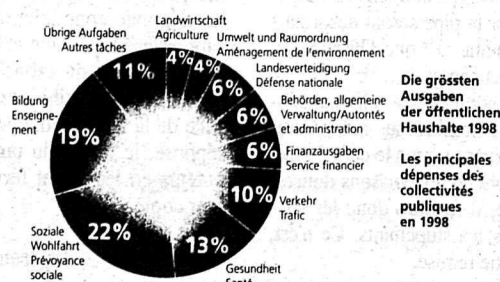
Ça va mieux...

1998 ¹⁾	1999 ¹⁾	2000 ¹⁾	Clôture des comptes (en millions de francs)
	Budget	Budget	
Confédération			
46 962	47 225	48 516	Dépenses ²⁾
47 073	42 352	45 521	Recettes ²⁾
111	- 4 874	- 2 995	Excédent ²⁾
Cantons			
57 170	58 000	59 700	Dépenses
56 158	56 200	58 200	Recettes
- 1 012	- 1 800	- 1 500	Excédent
Communes			
39 000	40 000	41 000	Dépenses
38 600	39 500	40 500	Recettes
- 400	- 500	- 500	Excédent
Total (sans doubles imputations)			
119 945	119 545	122 036	Dépenses
118 644	112 372	117 041	Recettes
- 1 301	- 7 174	- 4 995	Excédent

¹⁾ Chiffres estimés pour les communes
²⁾ Différence par rapport au compte financier de la Confédération due au système statistique

Indicateurs budgétaires

1998	1999	2000
31.6	30.8	30.6
-0.4	-1.9	-1.3
54.4	52.1	50.8
22.5	21.9	22.7



Le secret bancaire suisse à l'épreuve

Le secret bancaire suisse protège la sphère privée du client de la banque. La plupart des pays de l'OCDE connaissent une réglementation comparable. Mais contrairement à la Suisse, ils donnent la possibilité au fisc, en cas de soupçon de soustraction fiscale, d'accéder aux données concernant la fortune du contribuable.

En Suisse, c'est l'impôt anticipé qui avait été créé en son temps pour prévenir l'évasion fiscale. Ces conceptions juridiques différentes valent des critiques à la Confédération, surtout de la part de l'UE et de l'OCDE. Les adversaires du secret bancaire suisse estiment qu'il favorise la concurrence fiscale dommageable.

L'impôt européen à la source et l'impôt anticipé suisse

L'impôt à la source envisagé par la Commission européenne se distingue du système suisse de l'impôt anticipé sur plusieurs points:

— Le taux européen serait sensiblement plus bas que celui de la Confédération, de quinze points de pourcentage. L'impôt anticipé suisse est destiné à prévenir la soustraction d'impôt. L'impôt européen serait plutôt conçu comme une indemnité.

— Avec le modèle européen, seuls les intérêts de la fortune seraient déclarés, alors que le système suisse de l'impôt anticipé tient compte aussi des dividendes.

— La Commission européenne ne soumettrait pas les revenus de la fortune des personnes morales à l'impôt à la source. En Suisse en revanche, l'impôt anticipé s'applique aussi bien aux rendements de la fortune des particuliers que des personnes morales.

— L'imposition serait pratiquée directement auprès de l'agent payeur (prélèvement de l'impôt auprès de la banque désignée par le débiteur pour le versement des intérêts au créancier). Le défaut du système réside dans le fait qu'il serait aisé de faire échapper le contribuable à l'impôt en déplaçant l'agent payeur hors de l'UE. Dans le système suisse, ce défaut n'existe pas puisque l'impôt anticipé est perçu au domicile du débiteur (l'entreprise ou la banque emprunteuse par exemple). Le Département fédéral des finances qualifie le système helvétique d'absolument «étanche». C'est certainement exact si l'on songe qu'il est beaucoup plus difficile de transférer le siège d'une entreprise à l'étranger que d'«exporter» l'agent payeur. Il faut

néanmoins observer qu'il y a en Suisse une lacune en ce qui concerne les obligations et les actions de débiteurs étrangers, les avoirs placés à l'étranger à titre fiduciaire et les comptes en monnaie étrangère. En effet, le fisc suisse ne peut bien entendu pas percevoir d'impôt anticipé à la source à l'étranger. Mais si tous les Etats adoptaient le système suisse, cette lacune serait comblée.

Ce sont surtout le Luxembourg et Londres qui font valoir des objections à la réglementation proposée. Ces places financières craignent que l'introduction de l'impôt à la source ne se traduise par un exode de capitaux de grande ampleur. Londres se montre particulièrement inflexible sur la question des euro-obligations, qui seraient touchées par la nouvelle réglementation. Un accord qui aurait dû intervenir en décembre 1999 n'a pas abouti. Les discussions continuent, mais il est peu vraisemblable que les pays de l'UE parviennent à un accord dans un proche avenir.

Chronique



De l'or pour tous

Depuis la création de l'Etat fédéral, la Suisse a amassé de l'or. Il fallait garantir la monnaie de l'Etat. Il faut dire que jusqu'en 1970, l'or était la référence en matière monétaire. L'économie du pays jouait bien son rôle, mais c'était surtout la parité avec l'or déteu qui donnait une certaine force à la monnaie. La Suisse industrielle, industrieuse s'est mise donc à amasser, à amasser... Si bien qu'en comparaison internationale, la Confédération helvétique détenait le plus d'or par tête d'habitant! Notre pays a aussi eu la chance de ne pas avoir été envahi lors de conflits mondiaux. Aussi les lingots n'ont-ils pas disparu dans des débâcles que l'Europe a connues au siècle passé. Maintenant que les pays ont abandonné la référence à l'or pour définir leur monnaie, le métal jaune n'est plus qu'une matière comme les autres, un «plus» précieux il est vrai. Alors que faire de ces 3000 tonnes qui dorment dans nos coffres? En vendre la moitié pour créer la Fondation suisse de solidarité, propose le grand financier helvétique. Tout à l'AVS, dit l'UDC, une partie à la Croix-Rouge, suggère le PRD, et si l'on songeait à rembourser nos dettes, dit le PRD, rien du tout rétorquent les socialistes, le social doit primer. Une association proposait même de payer les transversales alpines avec l'or. On est dans un véritable souk. Un compromis commence à s'ébaucher de manière très helvétique. D'abord on remboursera une partie des dettes, on versera les intérêts d'un certain capital à l'AVS et on dotera une Fondation de solidarité. Mais on n'est là qu'au début du compromis. Car il faut gérer des situations qui ne sont pas comparables. Ainsi les dettes sont remboursées et c'est fini. Tandis que l'AVS, elle, doit être alimentée constamment. Quant à la solidarité elle ne peut être écartée pour l'un des pays les plus riches de la planète. Le peuple aura de toute façon à se prononcer. On verra si l'avarice l'emportera sur la générosité, si la peur du lendemain dominera la réalité du jour et si la Suisse se disputera autour du magot comme une succession indigne le ferait autour du père défunt. Le moment ou jamais de relire Jean de la Fontaine: le savetier et le financier ou le laboureur et ses fils.

Dominique Delaloy
secrétaire politique romande

ANALYSE

Corruption et crime organisé: quid des Parlements?

Affirmer que les parlements jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la corruption et le crime organisé tient d'une évidence que nos amis français qualifieront à juste titre de «lapalissade». En effet l'une des fonctions majeures d'un parlement est de légiférer et à ce titre il est indispensable et incontournable car il fixe les conditions légales qui permettent d'atteindre ce but à l'intérieur du territoire national. Et c'est à ce niveau que se situent les nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Car si la législation et la justice sont nationales, le crime, lui, est international et se développe en fonction des nouveaux réseaux de communication et de la vitesse des possibilités de ces derniers. Le développement de la criminalité organisée et de la corruption – qui sont étroitement liées – est une menace grave pour les démocraties. Les conventions et autres instruments mis en place au niveau international ne peuvent être efficaces que dans la mesure où ils sont consacrés par l'ordre juridique et mis en œuvre au niveau national. La Suisse a pris cette question très au sérieux depuis quelques années. Nous avons adopté le 10 octobre 1997 une des législations les plus strictes sur le blanchiment d'argent qui soumet tout intermédiaire financier à une obligation de dénoncer chaque transaction qui lui paraîtrait suspecte aux autorités. Le 22 décembre dernier nous avons modifié le droit pénal de la corruption en rendant punissable la corruption active d'agents publics étrangers et en renforçant les dispositions existantes sur la corruption d'agents publics suisses. En même temps, la législation sur

les impôts a été modifiée: les pots-de-vin payés par des particuliers aux agents publics ne peuvent plus être déduits des impôts. Egalement en décembre 1999, le Parlement a approuvé la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers qui a été mise en vigueur le 1er mai de cette année. Cela permettra au Conseil fédéral de déposer les instruments de ratification auprès de l'OCDE. Nous participons également aux autres instances internationales qui se préoccupent de la lutte contre la corruption et, en particulier, nos représentants au sein du Conseil de l'Europe sont particulièrement actifs dans ce domaine. Sur le plan intérieur, nos autorités exécutives ont soumis au Parlement plusieurs rapports traitant de l'éthique dans le service public, des risques de corruption et des mesures de sécurité qui ont été prises au sein de l'administration, de la protection de l'Etat dans ce domaine. Elles ont permis de mettre en évidence les secteurs de l'Etat les plus menacés et les améliorations à apporter. Cela permet d'affirmer que notre droit

matériel est de bon niveau et que les efforts doivent porter sur la logistique, c'est-à-dire la mise en œuvre de la législation dans le cadre de la collaboration internationale. A cette fin, nous avons renforcé et simplifié les instruments de l'entraide judiciaire internationale dont nous disposons à travers les nombreuses conventions qui nous lient aux pays européens et autres. Mais il subsiste de nombreux obstacles à une entraide efficace. Ils sont à l'origine de l'Appel de Genève lancé par plusieurs magistrats européens. Il a retenti comme un cri d'alarme face au développement et aux difficultés rencontrées dans la lutte contre le crime organisé. La multiplication des places off shore qui permettent de créer des sociétés «masques», les paradis fiscaux – dont nous ne faisons pas partie – et qui sont parfois utilisés par ceux-là même qui les dénoncent car ils permettent de détourner les règles du commerce mondial, les difficultés d'harmoniser les législations, en particulier fiscales, en fonction d'intérêts nationaux divergents en sont les principaux exemples. Tous ces obstacles à une collaboration



efficace ne pourront être surmontés que si nous sommes capables de dépasser les frontières nationales, de penser et d'agir au niveau international, en un mot de conjurer l'une des principales menaces qui pèse sur nos démocraties.

Françoise Saudan
conseillère aux Etats

VOTATIONS

Une solution «sur mesure» pour la Suisse

Le rejet de l'Espace économique européen (EEE) a malheureusement entravé nos rapports et nos échanges avec notre principal partenaire. Les Accords bilatéraux, qui règlent des questions primordiales pour notre pays, pour sa population et pour ses entreprises, améliorent durablement nos relations avec l'UE.

Conclus après de longues et difficiles négociations, les sept accords forment un ensemble. Cet ensemble ouvre à notre économie un accès pratiquement libre à un marché de 380 millions de consommateurs. Et c'est bien entendu l'ensemble de nos entreprises, petites et grandes, qui en profiteront directement ou indirectement. Chacun des sept dossiers apporte des avantages concrets. La libre circulation des personnes mettra fin à la discrimination dont les Suisses sont victimes en Europe. Nous pourrions engager plus aisément les spécialistes que nous ne trouvons pas sur le marché suisse. Nos compagnies aériennes pourront enfin se battre à armes égales. Nos transporteurs pourront offrir leurs services dans toute l'Europe et leur productivité augmentera grâce au passage progressif aux 40 tonnes. Nous participerons sur un pied d'égalité aux projets de recherche européens. Les entreprises qui exportent n'auront plus besoin de soumettre leurs produits à une double procédure d'homologation. L'accord sur les marchés publics nous donnera accès, de manière non discriminatoire, à des contrats totalisant annuellement plus de 1100 milliards de nos francs contre 35 (!) en Suisse. Et un marché 50 fois plus important que le nôtre s'ouvrira à nos produits agricoles de qualité. Bref: de meilleures possibilités de formation pour nos jeunes, des débouchés plus vastes pour les divers secteurs de notre

économie, une coopération accrue pour nos entreprises engagées dans des programmes de recherche (dont une majorité de PME), moins d'obstacles et de discriminations pour tous, sont autant d'avantages qui ne peuvent que raffermir une croissance encore hésitante et contribuer à la prospérité commune des Suisses. Avec ces accords, les institutions communautaires ne pourront pas nous imposer leurs décisions. De plus, il n'est pas question de créer des institutions supranationales qui surveilleraient l'application des accords (comme dans l'EEE). Chaque partie aura son propre organe de contrôle et l'échange d'informations se fera à l'intérieur de comités mixtes. Enfin, nos experts pourront siéger, en qualité d'observateurs actifs, au sein des différents comités chargés de suivre l'évolution dans les domaines où l'on reprend l'acquis communautaire. Les Accords bilatéraux regorgent de solutions faites sur mesure pour nous. L'UE y trouve bien entendu son compte. Mais c'est la première fois que les Quinze traitent de la sorte un pays tiers et font autant de concessions. Dans la perspective de la votation du 21 mai prochain, cela vaut la peine d'être souligné: l'avenir de notre économie, notre avenir à tous, en dépend.

Chantal Balet Emery
Sdes

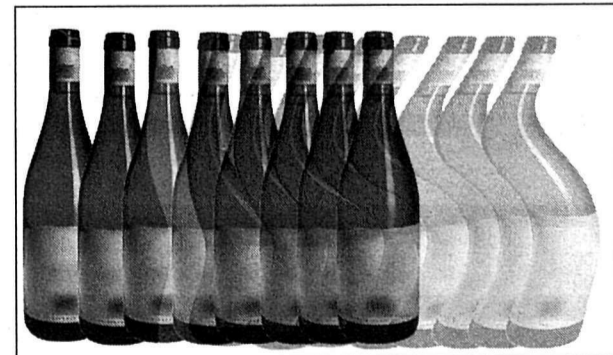
PROJET DE LOI

Cafetiers, vigneron, planteurs de tabac, tous dealers?

J'exagère? A peine...

Le nouveau projet de loi sur les stupéfiants, qui devrait être soumis encore au Parlement, substitue en effet à la notion de stupéfiants celle de «substances psychoactives susceptibles d'engendrer la dépendance». Dans ses explications, le Département fédé-

La démarche absurde visant à assimiler des produits d'agrément comme l'alcool et le tabac aux stupéfiants suscite l'indignation de tous les milieux professionnels concernés. Car elle revient en fait à considérer les vigneron, les négociants en vins, les planteurs de tabac, les restaurateurs, les hôteliers et les tenanciers de kiosque, soit tous ceux qui font commerce de ces produits légaux, comme des trafiquants de drogues. C'est un amalgame inadmissible, relève l'Union suisse des arts et métiers, en rappelant que plusieurs dizaines de milliers d'entre-



Les vigneron: des trafiquants de drogues?

ral de la santé publique précise que le terme de substance engendrant la dépendance est introduit dans la loi en tant que générique pour toutes les substances psychoactives dont l'usage est susceptible d'engendrer une dépendance psychique ou physique, telles que «les stupéfiants et les substances psychotropes, mais également l'alcool et la nicotine du tabac». En clair, Dézaley, Fendant, Œil de Perdix, vins de Champagne (VD!) et du Vully, Gamay genevois, Damassine, cigares, cigarettes et tabac pour la pipe seront désormais fourrés dans le même sac que l'héroïne, la cocaïne, le crack, et j'en passe... Relevons que du point de vue pharmacologique, il existe de nombreuses autres substances psychoactives comme le café, le thé, le chocolat, le sucre ou les boissons douces. En bonne logique, il faudrait donc les soumettre à la loi sur les stupéfiants. Ce n'est, peut-être, que partie remise.

concernées. Le comble de l'absurde est atteint quand on sait que ce projet de loi fédérale veut, dans la même foulée, dépénaliser les drogues douces comme le cannabis et réprimer plus sévèrement la remise d'alcool et de tabac à des jeunes de moins de 16 ans, les peines pouvant alors aller jusqu'à l'emprisonnement et la fermeture du commerce en cause. Dans certains cas, mieux vaudrait donc être dealer que commerçant ayant pignon sur rue. La flagrante contradiction entre la banalisation des stupéfiants et la criminalisation de l'alcool et du tabac saute aux yeux. Cette dérive prohibitionniste et centralisatrice de la Berne fédérale ne mérite qu'une réponse: le retour du projet de loi à leurs auteurs en les priant fermement de revoir leur copie.

Jean-Claude Chappuis

SWISSCOM

S'adapter oui,
désertifier
non!

L'amélioration de la conjoncture, la décroissance du chômage nous font un peu oublier que les libéralisations et les restructurations dans l'économie continuent et qu'en conséquence, des places de travail correspondant aux activités de «l'ancienne économie» disparaissent. Suite aux licenciements annoncés chez Swisscom, il me paraît nécessaire que les radicaux aient un discours sur ce sujet.

Dans la quasi-totalité des entreprises, les nouvelles technologies provoquent un transfert de connaissances. La concurrence acharnée à laquelle se livrent ces entreprises, en particulier dans le secteur des télécommunications, met à jour les lacunes de ceux qui n'ont pas su ou pu s'adapter. Dès lors, on crée de nouveaux postes, destinés à des collaborateurs compétents et bien formés, et on en supprime d'autres, chez ceux qui n'ont pas pu suivre. En terme d'emplois, le bilan est positif; la stratégie de Swisscom entre dans ce cadre. Mais les entreprises du secteur public libéralisé doivent, comme les autres, prévoir des plans sociaux. La Confédération, actionnaire majoritaire, doit les y inciter en mettant sur pied des programmes de reconversion et de formation en informatique. Elle peut le faire sans avoir à obérer les finances fédérales, puisque la vente de ses actions Swisscom, jusqu'à concurrence de la moitié du capital, lui laisserait une coquette marge de manœuvre.

Reste le problème des régions périphériques. En effet, pour les anciennes régions nationales, une fois privatisées, c'est-à-dire La Poste, les télécommunications et les chemins de fer, la plupart des suppressions d'emplois se font dans les zones périphériques. De nouveaux emplois se créent dans les zones urbaines. Il est à craindre que la mutation de l'économie, favorable à terme à l'emploi en général, accélère le processus de désertification de nos régions périphériques. Aujourd'hui déjà, dans ces régions, on a de la peine à fixer la population, même quand on lui propose de nombreux emplois, comme à la Vallée de Joux. Dans notre pays, le fédéralisme et le respect des minorités nous ont toujours permis de tenir compte et d'encourager, par des programmes incitatifs (LIM, INTERREG, REGIO PLUS), le développement économique de ces régions. D'autres mesures symboliques sont tout aussi efficaces et pas toujours aussi coûteuses qu'on le pense: le maintien d'un hôpital, le déneigement d'une route, l'amélioration des transports publics, etc.

La libéralisation de l'économie va dynamiser le marché et créer des emplois. Mais le marché ne veut rien savoir d'une répartition géographique. Si l'on veut éviter la désertification de nos campagnes et de nos régions de montagne, il est nécessaire de s'en préoccuper, faute de quoi cela nous posera quelques problèmes à l'avenir.

Yves Christen
conseiller national
Tiré de la Nouvelle Revue

ACCORDS BILATÉRAUX

Une chance inouïe pour la Suisse

Le 6 décembre 1992 le peuple suisse a dit non à l'Espace économique européen. Suite à ce refus le Conseil fédéral a engagé des négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE).



Par sa position stratégique au cœur de l'Europe, la Suisse est le carrefour naturel entre le Nord et le Sud. Pour l'UE, dans ses relations intérieures, la Suisse est un passage obligé. Les échanges économiques entre la Suisse et sa grande voisine sont intenses et vitaux: 69,3% des exportations suisses sont acheminées vers l'UE et 79,9% de ses importations proviennent de l'UE. Pour cette dernière, la situation est totalement différente: 2,9% des exportations sont destinées à la Suisse et 2,6% des exportations sont d'origine suisse.

Suite à ces quelques chiffres, un premier constat s'impose: la Suisse dépend de l'UE, elle est son partenaire économique principal.

Les accords bilatéraux concernent sept dossiers (transport terrestre - libre circulation des personnes - obstacles techniques au commerce - transport aérien - agriculture - recherche - marchés publics) qui sont de première importance pour la Suisse. Ces

accords forment un tout et le 21 mai prochain le peuple dira oui ou non à ce paquet ficelé.

La libre circulation des personnes: un facteur de la prospérité économique

En fait, depuis 1972, nos relations économiques avec l'UE sont basées sur l'accord de libre-échange conclu à l'époque. Aujourd'hui, ces accords bilatéraux actualisent notre partenariat avec l'UE. Leur grand mérite est de faciliter le déplacement des ressortissants de l'UE et de la Suisse en leur laissant la liberté de s'installer dans le pays de leur choix pour y travailler. La mobilité est à l'heure de la mondialisation un facteur essentiel de la liberté humaine et de la prospérité économique nécessaire au bien-être de la population.

Certains esprits chagrins voient déjà un bataillon d'immigrés provenant des pays de l'UE et une armada de camions 40 tonnes déferler sur la Suisse. Ces craintes sont infondées pour plusieurs raisons. L'exemple de l'UE l'illustre: elle connaît la libre circulation des personnes sur son territoire depuis de nombreuses années et les pays économiquement forts n'ont pas été envahis par des travailleurs provenant des pays méditerranéens.

L'accord conclu avec la Suisse s'applique progressivement, par étapes, sur douze ans, avec des contingents pour les premières années et par la suite une clause de sauvegarde permet de contrôler cette libre circulation. Deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, les Etats de l'UE renonceront à accorder la priorité aux travailleurs communautaires. Ainsi les Suisses pourront bénéficier de facto de la libre circulation des per-

sonnes dès ce moment-là... alors que les ressortissants de l'UE devront attendre cinq ans. Cet accord est donc largement favorable aux Suisses. Et même, sept ans après son entrée en vigueur, la Suisse pourra, si le peuple en exprime le désir, se prononcer par référendum afin de confirmer ou d'infirmier cet accord de libre circulation: c'est la «clause guillotine» qui rend caduc l'ensemble de ces bilatérales puisque les sept accords sont indissociables.

Trois mesures d'accompagnement en guise de précaution

Outre le texte de l'accord, les Chambres fédérales ont accepté trois mesures d'accompagnement afin d'éviter tout dumping salarial qui mettrait en péril le niveau du revenu des ouvriers et des employés travaillant en Suisse: extension de la convention collective à toutes les entreprises d'une même branche - si il n'y a pas de convention collective, les autorités compétentes pourront imposer des salaires minimum grâce à des contrats-type de travail de durée limitée -, ainsi qu'une loi sur les travailleurs détachés qui permet de rendre applicables les principales dispositions de protection des travailleurs en vigueur en Suisse. Un maximum de précautions ont donc été prises pour éviter tout dérapage.

Transports terrestres et agriculture

Il en va de même pour les transports terrestres. Suite à l'approbation des NLFA et de la RPLP (taxe poids lourd) qui sera introduite en 2001, la limite de charge des camions sera progressivement adaptée pour atteindre les 40 tonnes en 2005. L'objectif

étant d'opérer, conformément à la politique acceptée par le peuple (Initiative des Alpes), un transfert du transport des marchandises de la route vers le rail. Dans ce secteur, la Suisse fait œuvre de pionnier. Du reste l'Allemagne s'appête à suivre prochainement la Suisse selon les affirmations récentes de son ministre des transports lors de sa rencontre avec son homologue suisse, M. Leuenberger.

Contrairement à ce que certains disent, l'accord concernant l'agriculture est avantageux car il facilite l'accès des fromages suisses au marché de l'UE (380 millions de consommateurs). C'est une occasion d'améliorer la situation interne de l'agriculture en gagnant des parts de marché à l'étranger. Les bilatérales ne sont pas les ennemies de l'agriculture contrairement à la mondialisation engendrée par l'OMC.

Les autres accords sont tout aussi importants mais ne suscitent pas les inquiétudes soulevées par les dossiers sensibles décrits ci-dessus.

En conclusion, force est de constater que ces accords sont équilibrés et largement profitables à la Suisse. Ils ouvrent des perspectives d'avenir pour la Suisse et ses habitants en fixant le cadre de nos relations avec notre premier partenaire économique, l'UE. Ils ne touchent en rien à notre politique interne (fiscalité - neutralité - monnaie - défense nationale) et ne sont ni un premier pas vers l'adhésion ni un obstacle à une future adhésion à l'UE. En fait, c'est un concubinage qui offre toute les joies et les facilités d'une union libre sans obligation de passer à l'acte de mariage. Une chance inouïe!

John Dupraz
conseiller national

POLITIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION

Merci M. Couchepin

Il n'est pas très important pour notre démocratie de déterminer si la future armée XXI pourra compter sur 200'000 ou 120'000 hommes. L'important c'est plutôt que le monde politique et l'opinion publique puissent en discuter librement, car une discussion politique approfondie est la condition préalable pour que la décision finale soit qualitativement bonne.

La possibilité qu'a l'opinion publique de connaître les problèmes et d'en évaluer les solutions possibles dépend de notre système d'information. Mais normalement celui-ci réagit aux essais de lancer une discussion politique autour d'un thème seulement lorsqu'il est possible de combiner la discussion sur le contenu avec un apparent, petit ou grand, scandale. En effet, pour que l'attention de l'opinion publique soit stimulée, il faut toujours quelque chose de piquant!

A la lumière de cette constatation, la prétendue violation du principe de collégialité reprochée à M. Couchepin, politicien qui aime la provocation, n'est que l'expression des exigences des temps. Je doute fort que sans l'apparente polémique entre MM. Couchepin et Ogi sur les effectifs de la future armée XXI il eût été possible de déclencher l'importante discussion de fond sur la réforme de notre armée qui s'est développée ces dernières semaines.

Du point de vue politique, il faut donc dire merci à M. Couchepin qui a manifesté publiquement son désaccord sur le nombre de soldats - proposé par M. Ogi - dont la future armée devrait pouvoir disposer.

M. Ogi lui-même devrait utiliser la «provocation», car sans celle-ci personne ne se serait

occupé de ce problème et nous aurions tous perdu l'occasion de connaître l'opinion de maints experts de la sécurité et des représentants de l'économie, ainsi que les commentaires de politiciens et de spécialistes que nous avons pu lire ces derniers jours.

Le rapport entre politique et système d'information fonctionne de cette manière. Il est dès lors inutile de crier au scandale. Même les conseillers fédéraux doivent savoir jouer ce jeu s'ils veulent que les problèmes dont ils s'occupent soient l'objet de l'intérêt des journalistes et donc, indirectement, de l'opinion publique. Dans ce cas, qui n'est ni le premier ni le dernier auquel nous assisterons, M. Couchepin a réussi à thématiser un argument autour duquel M. Ogi n'avait pas réussi à créer l'intérêt du public.

Du point de vue des radicaux, qui se sont toujours occupés avec beaucoup d'intérêt positif aux problèmes de l'armée au contraire des socialistes qui ont toujours essayé de la combattre ou de l'affaiblir, le résultat de ce débat public ne peut qu'être positif: on parle enfin de l'armée en essayant de voir son intérêt, au lieu d'en discuter à cause de vrais ou prétendus scandales.

Fulvio Pelli
conseiller national

ACTUALITÉ

La peur du peuple est le commencement des réformes

La Suisse, cette «démocratie-témoin», disait André Siegfried l'historien français, au milieu du siècle passé, ne semble fonctionner que sous la pression et la peur de la sanction populaire.

En effet, il se passe souvent plus de choses dans le monde politique entre l'annonce d'une initiative et sa présentation devant le peuple qu'après, même parfois si elle est acceptée. Il semble que la réflexion politique ne commence qu'à ce stade.

Ces derniers mois les cantons de Vaud et de Genève ont annoncé plusieurs collaborations allant des hôpitaux aux universités et, la plus récente, la création d'un Office de promotion économique commun.

Est-ce le fruit du hasard, de la volonté de collaboration ou bien des activités très nombreuses de collaborations romandes, voire carrément de la récolte de signatures pour la fusion Vaud-Genève?

Il semble bien que les initiatives vaudoise et genevoise ont agi comme un déclencheur chez les autorités des deux cantons. Le projet de fusion pourrait taxer les gens au pouvoir d'immobilistes, alors... allons-y pour de petits changements. Il faudra dire également au cours de la campagne qui ne manquera pas de s'annoncer: la fusion ne sert à rien, regardez tout ce que nous avons fait.

Et si, par hypothèse, les initiatives de fusion venaient à passer, les autorités pourraient

crier victoire avec le peuple en disant qu'elles aussi avaient pressenti tout cela.

Quel que soit le résultat, la collaboration Vaud-Genève aura plus progressé en quelques années que pendant le siècle qui vient de s'écouler.

C'est le système suisse.

Rien ne bouge pendant des décennies et puis soudain, en quelques mois, c'est le changement. Il dure quelques années, deux ou trois, et puis tout redevient immobile pendant dix ans et ainsi de suite.

Cette politique des petits pas et des à-coups est aujourd'hui quasiment une culture politique en Helvétie. Pas de réformes gigantesques mais de judicieux acquis et compromis qui font la certitude politique suisse.

L'UDC, pour avoir voulu proposer le changement de fond en comble de l'AVS, en a oublié les principes et les règles du jeu. Son brusque revirement s'explique par le constat de cette formation que la dure réalité de la démocratie et de son fonctionnement ne s'oublie pas facilement.

Dominique Delaloye
PRDS

VALAIS

VITE LU...

La BCV revendique. — Le quotidien *Le Temps* dans son édition du vendredi 12 mai a fait paraître un article sous le titre «Un audit confidentiel révèle la fragilité de la Banque Cantonale du Valais». Cet article cite une expertise du Prof. Geiger. Les éléments mentionnés par le journaliste sont sortis de leur contexte. Ils travestissent la réalité.

La Banque Cantonale du Valais revendique sa bonne santé financière et réfute avec vigueur les interprétations qui font état de sa fragilité.

Un Valaisien honoré à Paris. — Une manifestation a marqué dimanche à Paris la remise à l'écrivain et journaliste valaisien Edgar Bavarel de la médaille de Vermeil «Arts Sciences Lettres». Cette distinction récompense l'ensemble de son œuvre marquée d'humanisme et de valeurs dont notre société a tant besoin. Elle lui fut offerte par la Commission supérieure de la Société académique bien connue.

On doit au penseur valaisien de nombreux ouvrages d'une brûlante actualité tous liés à l'espoir qu'on peut mettre dans l'homme. La distinction académique couronne notamment une œuvre imposante, celle que l'économiste et philosophe domicilié à Venthône a consacré à «Firmin Oulès, sa vie, son œuvre, son actualité», ainsi que son précédent ouvrage intitulé «L'aube du III^e millénaire» où surgissent les grandes tendances de la civilisation contemporaine, des ouvrages sans concession mais tout imprégnés d'un optimisme réconfortant.

La route de Derborence toujours fermée. — Ainsi que l'annonce, jeudi en fin d'après-midi, le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement du canton du Valais, la route conduisant de Conthey à Derborence a été coupée par un glissement de terrain. De ce fait, le Service des routes et des cours d'eau n'a pas été en mesure de procéder à la réouverture de cet axe fermé durant l'hiver comme il le fait chaque printemps. Diverses solutions sont à l'examen pour construire une piste provisoire de manière à rendre cette voie de communication praticable dans les meilleurs délais.

Makalu 1999. — Alors que le guide valaisien André Georges est en passe de gravir le Kankenjunga au Népal, troisième sommet au monde, la TSR diffuse un document tourné l'an dernier et qui retrace son ascension du Makalu. Un conquête de plus pour s'approcher de son rêve, celui d'épingler à son palmarès les quatorze sommets de plus de huit mille mètres que compte la planète.

Valaisiens au 1^{er} Salon des Goûts et Terroirs. — Ce sont près d'une trentaine d'exposants valaisiens qui défendront les saveurs et le savoir-faire valaisien au 1^{er} Salon des Goûts et Terroirs de Suisse romande, prévu du 21 au 25 juin à Bulle. Ces ambassadeurs du canton se sont retrouvés jeudi à 17 heures à Martigny (à l'Hôtel du Parc, qui tiendra la Pinte Valaisanne) pour une séance de coordination. Avis aux exposants (producteurs de vins, fruits et légumes, fromages et laitages, autres spécialités, etc.): il reste quelques ultimes places. Renseignements auprès de Jean-Charles Kollros, coordinateur pour le Valais, 079/431 30 30.

Tennis Vacances pour juniors. — Durant les vacances d'été, le Tennis-Club de Martigny organise des stages réservés aux jeunes joueurs, membres ou non-membres du club. L'enseignement sera dispensé par le professeur Abdoul Diatta. Ces stages ont lieu du 26 au 30 juin, du 17 au 21 juillet et du 14 au 18 août 2000 à raison de deux heures consécutives tous les jours, du lundi au vendredi. Prix d'un stage: 120 francs. Les formulaires d'inscription sont à retirer dès maintenant et jusqu'au 28 mai 2000 au plus tard, au Tennis-Club Martigny, Route du Levant 53.

BAGNES

850^e anniversaire

Les festivités ont débuté



Bagnes un vœu alpin qui se mythifie aujourd'hui.

Les festivités marquant le 850^e anniversaire de Bagnes ont débuté au début avril. Vendredi passé c'était le vernissage de l'exposition «Bagnes imaginée, Bagnes vécue». Cette exposition marque et retrace huit siècles d'histoire bagnarde, du document de 1150 à l'an 2000.

On saura tout sur la controverse qui fixe le nom de la commune. La dénomination Bagnes vient-elle du celte, du latin, ou du thème des bains? Un splendide catalogue réalisé par de jeunes historiens complète cette exposition. Des mines d'argent aux bains, de la sorcellerie aux débâcles,

du bagnard d'hier à celui d'aujourd'hui, catalogue et exposition disent tout sur la plus grande commune de Suisse.

Les festivités se poursuivront ces prochains mois avec spectacles, journée officielle, fête patronale, etc.

SION

Fun Zone
Salle de jeux en réseau

Nouvel espace de rencontre

Phénomène en pleine expansion, les salles de jeux en réseau s'ouvrent un peu partout en France depuis 5 ans et commencent à s'implanter aussi en Suisse. C'est le cas à Sion avec l'ouverture récente de Funzone dans les locaux de l'établissement de l'école Montani. Une salle de jeux en réseau c'est quoi et ça marche comment? L'ancêtre de ce concept n'est autre que le jeu en solitaire devant son PC, son Amiga ou plus ancien encore son Atari. A cette époque là, non seulement le matériel requis pour s'équiper demeurait trop onéreux, mais en plus, les titres exploitables en réseau n'avaient pas encore fait leur apparition. Ce n'est que vers 1995 que les premiers éditeurs proposent des jeux avec une option multijoueurs. De-

puis lors la tendance a évolué dans ce sens si bien qu'il est aujourd'hui presque impossible de trouver de nouveaux jeux dépourvus de mode multijoueur. De plus, l'évolution de la micro informatique combinée à la baisse des prix des ordinateurs personnels a bien aidé les choses. Une salle de jeu en réseau n'est rien d'autre qu'une série d'ordinateurs reliés entre eux. Par le biais du réseau, plusieurs joueurs évoluent simultanément dans le même jeu (dans le même monde virtuel). Ils peuvent ainsi décider de s'aider ou de s'affronter. Ce concept a germé dans la tête de 2 jeunes Valaisiens de Martigny, Louis Philippe Clerc et Fabrice Zecchin. Funzone a ouvert ses portes il y a peu et propose un tarif promotionnel bas de 8 francs de l'heure.

Vous pouvez trouver plus d'info sur le site internet Funzone, www.swissroots.com/funzone

Portrait de joueuse

Les filles sont certes beaucoup plus rares dans ce genre de lieux, cependant pas inexistantes nous confie le responsable d'une salle parisienne. «Elles n'osent pas encore trop se montrer et jouent plutôt sur des serveurs distants» explique-t-il. Julie, une accro de 22 ans fait exception à cette règle. Elle a découvert le jeu en réseau il y a 2 ans et depuis elle ne l'a plus quitté... «J'aime bien écraser mes adversaires masculins» affirme-t-elle sous l'oeil attendri de Laurent, le responsable de la salle. On comprend mieux quand elle enchaîne avec: «Vous savez, c'est un milieu assez macho...»

SION

Comptes 1999
de la Municipalité

Le rééquilibrage se poursuit

Avec un bénéfice record de 2,6 mios de francs au compte de fonctionnement 1999, la Municipalité de Sion voit sa situation financière se renforcer notablement, alors que le budget prévoyait un déficit de 1,6 mios de francs. Le taux de couverture des frais de fonctionnement est ainsi passé de 98,5% en 1998 à 101,9% en 1999. La bonne tenue des recettes fiscales et les économies réalisées lors du refinancement d'emprunts expliquent cette amélioration. Par ailleurs, la reprise économique accompagnée d'une faible inflation a également eu un impact significatif sur les résultats 1999.

Recettes fiscales: +4,4%

Avec un montant total de 70,2 mios de francs, les recettes fiscales ont augmenté de 4,4% en 1999. Elles représentent 50% de l'ensemble des recettes de fonctionnement. Si l'impôt sur le revenu des personnes physiques est conforme aux estimations, l'impôt

sur le bénéfice des personnes morales a fait un bond spectaculaire de 2,2 mios de francs par rapport à 1998. Cette progression s'explique principalement par la privatisation d'entreprises et le cumul d'imposition sur plusieurs années de nouvelles sociétés.

Les recettes consolidées ont atteint 143 mios de francs dont 140,8 mios proviennent du compte de fonctionnement.

Quant aux dépenses consolidées elles se sont élevées en 1999 à 143,6 mios de francs dont 124,5 mios de dépenses de fonctionnement et 19,2 mios de dépenses d'investissements.

Investissements

En 1999, la Municipalité de Sion a consacré 13,5% de ses dépenses totales aux investissements, dont voici les principaux:

- début des travaux de rénovation de l'Ancien Stand 0,25 mios de fr.

- nouvel immeuble scolaire à Bramois 0,5
- fin des travaux du parc souterrain du Seex 5,4
- début des travaux de la passerelle sur le Rhône 0,9
- fin des travaux de réaménagement de la T9 0,5
- réhabilitation de la step de Château-neuf (en cours) 1,1
- pose de collecteurs 0,35
- participation à la rénovation d'immeubles privés 2
- rénovation d'immeubles communaux 1,5
- participation à la rénovation du château de Tourbillon et de la collégiale de Valère 0,15
- aménagements d'espaces verts 0,4
- extension du réseau de distribution d'eau potable 0,8
- extension et renforcement du télé-réseau de l'Antenne collective de la ville de Sion (TVS) 2,7

Relevons que le budget 1999 prévoyait un déficit du compte financier de 7,6 mios de francs. Or, il atteint finalement 634 000 francs. La marge d'autofinancement de 16,9 mios de francs couvre, en effet, 96,2% des investissements nets. Quant à la capacité d'autofinancement, de 11,6%, elle assure à la Municipalité une autonomie financière appréciable et maintient sa capacité de désendettement à deux ans.

SUR L'AGENDA

Gymnastique. — Ce samedi 20 mai à la salle polyvalente de Sembrancher se déroulera le concours individuel des agrès filles et garçons de l'Association bas-valaisienne de gymnastique. Début des concours dès 8 h 15.

Exposition. — Samedi 20 mai à 18 heures aura lieu le vernissage de l'exposition sur «Le bicentenaire du passage des Alpes par Bonaparte, 1800-2000» au Vieil Arsenal de la Fondation Gianadda. Entrée libre, invitation à toute la population.

Expo ouverte tous les jours de 10 à 18 heures jusqu'au 22 octobre.

Marche des femmes. — Le 20 mai se déroulera à Sierre une manifestation cantonale de la Marche mondiale des Femmes 2000, rencontre des femmes du Haut et du Bas-Valais. Le premier rendez-vous est à 9 h 15 devant la BCV à Sierre. Une marche en direction de Planige débutera à 11 heures. Repas canadien sur place. Possibilité de faire des grillades et d'acheter des boissons. Animations dès 15 h 30.

Danse. — L'Ecole de danse de Maryse Leemann présente son spectacle le 19 et le 20 mai à 20 h 30 (ouverture des portes 20 heures) au théâtre du Crochetan à Monthey.

Bicentenaire Bonaparte. — Au programme de ce week-end, deux conférences sur Bonaparte, l'une le 19 mai à 20 heures à la salle communale de Martigny, donnée Max Gallo et l'autre le 20 mai à 14 heures au même lieu, par Alain Pigeard. Le 20 mai la population pourra assister à un défilé historique dans les rues de Martigny dès 15 heures et à la revue des troupes à l'Amphithéâtre à 16 h 30.

Natation. — Le 20 mai se déroulera à la piscine de Martigny le 8^e Meeting International Sprint d'Octodure.

Braderie. — Du 23 au 24 mai le CERM accueillera la traditionnelle Braderie du printemps. Rens. 027/722.00.34.

Conférence. — La Maison de la Famille à St-Maurice présente une conférence discussion sur le thème «La Culpabilité» par Claude Prion le vendredi 26 mai à 20 h 15. Entrée libre. Rens. 024/486 22 23.

Spectacle. — Les enfants des écoles de Champéry présentent le spectacle «Nuit d'Enfance» de Gil Pidoux, mis en scène par Olivier Duperrex, à la salle paroissiale de Champéry le 19 mai à 20 heures, les 20 et 21 mai à 14 et 17 heures. Réserv. conseillée: 024/479 20 20.

Concert. — Le Choeur d'enfants de Fully «Les Castagnettes» donnera son concert annuel les 19 et 20 mai à 20 heures à la Belle Usine de Fully. Réserv. 027/746 46 07.

Riddes. Spectacle les 25, 26 et 27 mai. La Vidondée accueille 5 humoristes des Niolus de Radio Framboise «Humour et dérisions: jeux deux mots». Dès 19 heures repas-buffet, dès 20 h 30 spectacle. Réasevation obligatoire au 027 / 307 13 07.

DECES EN VALAIS

Georges Cachin, 87 ans, Saxon; Laetitia Bender, 58 ans, Monthey; Hasan Suljevic, 19 ans, Martigny; Thérèse Pot, 73 ans, Evouettes; Aurélie Favre, 92 ans, St-Maurice; Hedwige Boissard-Delavy, 84 ans, Vouvy; Rose Sarbach, 92 ans, Sion; Henri Théoduloz-Lathion, 70 ans, Veysonnaz; Ulysse Rudaz-Pralong, 62 ans, Vex; Georgette Giroud-Délez, 84 ans, Martigny; Eglantine Duchoud-Mottier, 93 ans, Saxon; Luigi Gervasoni, 73 ans, Montana-Vermala; Simone Héritier, 84 ans, Savièse; Evelyne Savioz, 58 ans, Veyras; Frida Carrupt, 54 ans, Iséables; Isabelle Barmaz-Georges, 43 ans, Evolène; Stanislaw Szybka, 47 ans, Vernayaz; Gildo Zambaz, 99 ans, Ardon; Marie-Rose Amherdt-Evéquo, 73 ans, Sion; Martial Germainier-Waser, 79 ans, Erde; Ernest Matter, 81 ans, Sion; Jean Bietry, 60 ans, Chamason; Jacqueline Girardet, 76 ans, Martigny; Pierre Joris, 90 ans, Saxon; Gabriel Glassey, 73 ans, Basse-Nendaz; André Ramuz, 76 ans, Leytron; Marguerite Lattion, 84 ans, Muraz; Ernest Revaz, 90 ans, Salvan; Pierre Sandoz, 65 ans, Vex; Alfred Brukhard, 80 ans; Ginette Baechler, 58 ans, Sion; Robert Antille, 89 ans, Chalais.